

PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITATION (CDTH)

5e séance – 11 juin 2025 – 15 h 02 à 16 h 35

Séance extraordinaire – En visioconférence*

Commission élargie consultative

PRÉSENCES :

Membres (*tous en virtuel)

Louis Sabourin, président et conseiller municipal – District de Limbour (10)

Daniel Champagne, vice-président et conseiller municipal – District du Versant (14)

Anik Des Marais, membre élue et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Daniel Gay, membre citoyen

Éric Tremblay, membre organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Katia Brien-Simard, membre organisme – Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)

Sophie Lamothe, membre citoyenne

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Marco Pilon, directeur adjoint – SUDD

Hugues Lachance, coordonnateur de projet – SUDD

Jenny Serrano, coordonnatrice de projet – SUDD

Mouna Ben Mhamed, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE

Personnes invitées

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15)
– Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC)

François PH Lapointe, membre organisme – Action Climat Outaouais – CELCC

Simon Nadeau, membre citoyen – CELCC

Autres personnes présentes

Antoine Cremer, conseiller politique – Mairie

Daniel Rosset, agent de recherche – Bureau des conseillers

Gabrielle Garneau, citoyenne – Mères au front en Outaouais

Renée Amyot, citoyenne

Raphaëlle Cadieux-Laflamme, citoyenne – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

ABSENCES :

Membre

Luc Gagné, membre citoyen

Nicolas Gagné, membre organisme économique – Gagné en santé

Nicolas Brisson, membre organisme – Association des professionnels de la construction et de l’habitation du Québec

Poste vacant, membre organisme – Développement du territoire

Ressource externe

Sophie St-Pierre – Société de transport de l’Outaouais

Hugues Charron – Société de transport de l’Outaouais

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique en visioconférence à 15 h 02. Celle-ci est enregistrée et il s’agit de la 5^e séance de l’année. À cette occasion, les membres de la Commission de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques (CELCC) ont été invités à assister à la présentation afin de participer aux échanges et aux réflexions. L’objectif de cette collaboration est de partager de l’information relative à un sujet d’intérêt commun.

Le plan d’action du Plan régional des milieux humides et hydriques sera présenté lors de cette séance extraordinaire.

2. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Daniel Gay

Et résolu que cette Commission adopte l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d’intérêt

Benoît Delage, membre organisme en provenance du CREDDO déclare un conflit d’intérêts en lien avec la présentation inscrite à l’ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

Suivis du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 24 avril 2025, dont la validation a eu lieu précédemment par les membres, est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville. À noter que le procès-verbal de la séance du 5 juin est en processus de validation. Aucun suivi n’est à faire. Il sera déposé à la séance de septembre.

5. Période de questions du public

Une question du public est adressée à la Commission lors de cette séance. La question du public a été légèrement décalée entre la présentation et la période d’échange.

Question :

Mme Gabrielle Garneau, citoyenne et membre de Mères au front en Outaouais. Mme Garneau fait partie d’un groupe citoyen mobilisé pour la protection du corridor écologique Champlain.

L’intervention porte sur la protection du corridor écologique Champlain. Mme Garneau a appris que le PRMHH comportait une action liée aux zones tampons près des cours d’eau et des milieux humides. Elle explique que le corridor Champlain

compte plusieurs ruisseaux et milieux humides, en plus de relier une section riveraine particulièrement riche pour la faune sur la rivière des Outaouais. La question posée a été transmise précédemment par courriel à la présidence et au service. Mme Garneau fait référence au promoteur immobilier Brigil qui empiète sur la bande riveraine du ruisseau dans la partie sud du corridor Champlain. Conséquemment à des travaux, le groupe citoyen a constaté un ruissellement à partir des piles de remblais. Mme Garneau explique que les corridors écologiques jouent un rôle primordial pour prévenir le déclin de la biodiversité, il serait crucial de maintenir une zone tampon suffisante pour éviter de perturber les cours d'eau et les marais dans les corridors écologiques (ou corridors verts, terme employé dans le schéma d'aménagement).

Dans le sud du corridor Champlain, ne pas protéger le ruisseau et les milieux humides avec une zone tampon suffisante pourrait entraîner des conséquences graves sur la bande riveraine adjacente. On pense notamment à la propagation d'espèces exotiques envahissantes, comme la renouée du Japon. Les travaux qui perturbent le sol facilitent l'établissement de nouvelles colonies en propageant ses rhizomes. Ces plantes envahissantes sont extrêmement difficiles à contrôler, donc une gestion responsable du territoire exige de prévenir leur propagation dans nos réservoirs de biodiversité (le parc de la Gatineau, la rive de l'Outaouais) en évitant de perturber les cours d'eau à proximité.

Par ailleurs, Mme Garneau informe les membres de la Commission que leur groupe a un intérêt pour faire de la science citoyenne afin de mieux connaître le corridor écologique : pièges photographiques pour savoir où circulent les animaux et d'échantillonnage du ruisseau (en collaboration possible avec Garde-rivière des Outaouais). Comme la population n'a pas accès aux études de caractérisation des promoteurs, l'organisation citoyenne voit cette collecte de données comme une forme de veille citoyenne. On mentionne que Gatineau a tout à gagner en appuyant les initiatives visant à mieux connaître le territoire à mieux le protéger. Mme Garneau explique rencontrer beaucoup d'obstacles en lien avec la Ville et souhaiter avoir davantage accès et soutien.

Échanges ou commentaires

La présidence remercie Mme Garneau pour son intervention. Une note est prise à ce sujet et le service pourra acheminer une réponse plus complète par écrit à Mme Garneau en lien avec la question du corridor Champlain. Une membre élue, souhaite intervenir en lien avec la question posée. L'intervention est bien entendue et saisie et elle est en accord avec ce qui a été dit ainsi qu'avec les suggestions proposées. On mentionne que dans le cadre de la révision de la participation citoyenne, il faut voir comment mieux utiliser la science citoyenne et comment entre autres partager les études écologiques des promoteurs malgré l'enjeu de la propriété intellectuelle. On devrait être en mesure de mieux comprendre le territoire et rendre les informations étudiées publiques. Elle mentionne avoir hâte de voir les réponses qui seront reçues au sujet de la question des bandes riveraines.

6. Plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Présentation

Hugues Lachance, coordonnateur de projet pour l'équipe de la planification et mise en valeur du territoire, au Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), présente le plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à des fins d'analyse, de réflexion et de recommandation. Il est accompagné de Marco Pilon, directeur adjoint au SUDD. On rappelle que cette

séance extraordinaire a été ajoutée au calendrier des séances de la CDTH à la suite de la présentation des orientations du dossier en avril dernier.

Lors de la dernière séance ayant traité du sujet, la démarche, les engagements de conservation, les orientations et les objectifs de la stratégie de conservation avaient été présentés aux membres. Cette fois-ci, le but est de présenter le plan d'action afin d'aller chercher une recommandation de la Commission à ce sujet. La présidence rappelle qu'à la suite de la présentation, une période d'échange aura lieu. Après un premier tour de table au niveau des membres de la CDTH, la discussion sera ouverte aux membres de la CELCC. Le procès-verbal de la commission porteuse fera état de l'ensemble des échanges et délibérations. Les orientations ou la proposition de recommandation reviendra uniquement à la commission porteuse, à la fin des échanges.

Benoît Delage quitte la séance à 15 h 35. Le quorum est maintenu.

Benoît Delage revient à 15 h 36

On rappelle que le PRMHH est un document de réflexion stratégique, un outil de planification et d'aide à la décision et l'analyse environnementale. Le PRMHH vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire. La mise en contexte, la démarche, la stratégie de conservation et le plan d'action ainsi que l'échéancier et la recommandation sont présentés.

Hugues Lachance explique aux membres que la stratégie de conservation s'articule autour de 3 orientations d'intervention structurantes. Ces orientations servent de cadre de référence pour 8 objectifs en vue de développer les 28 actions municipales à déployer. Ces actions visent à mieux encadrer par la réglementation, à enrichir les connaissances et à renforcer la communication.

Voici les 3 orientations présentées :

- 1- Augmenter la superficie de milieux humides et hydriques bénéficiant de mesure de conservation;
- 2- Contribuer à la conservation de la biodiversité;
- 3- Accroître la résilience aux inondations et à l'érosion.

Le Service précise les prochaines étapes dont l'adoption du PRMHH et du plan d'action par le conseil municipal est prévu en septembre 2025. L'analyse de la conformité étant prévue cet automne pour une approbation et mise en application dès 2026.

La lecture de la proposition de recommandation est faite par le présentateur.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés au présentateur pour la clarté de la présentation. La reconnaissance des structures naturelles est importante et l'expertise du présentateur est également soulignée par un membre.

Biodiversité

Une question est adressée afin de mieux situer où se trouve la notion de la biodiversité dans son sens large parmi les orientations actuelles du plan d'action présenté. Celle-ci se trouvait initialement dans l'orientation 2. Le Service explique

avoir réfléchi à cette question avec ses partenaires dont les autres équipes municipales. La biodiversité est prise en charge davantage au niveau du Plan de la biodiversité du Service de la transition écologique qui voit, en collaboration et complémentarité avec les équipes, à la mise en œuvre des actions en biodiversité. Les volets touchant le PRMHH ont été inscrits davantage de façon transversale afin de cibler ceux qui seraient complémentaires ou en appui au plan de la biodiversité. La démarche a été réorientée et recentrée afin de cibler les actions rendant unique le PRMHH afin que tous les plans municipaux se complètent.

Coupe de gazon

On se demande si l'entretien des terrains public et privé, à proximité des terrains humides ou sur ceux-ci fait l'objet d'encadrement. Pourrait-il y avoir des restrictions telles que de proscrire les coupes ou plantations de gazons afin de permettre la pousse de plantes indigènes? Celles-ci favorisant la rétention d'eau et la résilience aux changements climatiques. Un changement d'approche concernant l'entretien des terrains municipaux serait souhaité. À ce sujet, le Service explique que l'état de la situation est mal connu (portrait et envergure de la situation méconnus). Toutefois, il semble qu'il serait possible, avec les outils modernes (imagerie satellitaire, relevé topographique etc.) de visualiser la hauteur de la végétation par rapport des bandes riveraines. Dans le plan de la gestion de l'eau, il y a des mesures et éléments divers permettant des actions de conservation ou de protection dont celles réglementaires. Selon le constat que la Ville fera, il est prévu que certaines étapes préalables aient lieu. Une des premières étapes est de sensibiliser et de cibler certains secteurs et certains contextes.

Cibles et indicateurs

Il aurait été important de partager les cibles et indicateurs. Les actions sont intéressantes mais il manque ces informations. Il est reconnu que la Ville a une méconnaissance du milieu et qu'il faut acquérir les connaissances à ce sujet. Le présentateur informe les membres que les indicateurs se trouvent dans un tableau complet Excel du SUDD mais que pour simplifier la présentation. Le plan d'action complet, incluant les colonnes des cibles et indicateurs, pourra être transmis aux membres à la suite de la séance, sous toutes réserves.

En lien avec l'objectif 2, on se demande si la cible de 30% des milieux humides d'intérêt concerne seulement les terrains municipaux ou tous les terrains? Ceci démontrera l'ambition derrière le libellé de l'action. Le Service mentionne que ce 30 % cible les terrains municipaux et privés. Gatineau est à 24-25%. L'objectif réaliste est d'augmenter 5-7 % la mise en protection la surface des milieux humides et hydriques (la surface du milieu). La protection vise aussi les usages autour de cela. Dans certaines situations, il faut penser à un milieu plus sensible, à l'érosion, à des secteurs plus à risque ou vulnérable. Parfois des bandes de protections plus larges (15 m, 30 m, 60 m) seront nécessaires pour la protection de la biodiversité. Cela démontre l'importance de la connaissance des milieux et de la documentation de ceux-ci.

Action régionale de l'environnement

Le CREDDO réitère son engagement à être là pour réunir Gatineau et la région autour des PRMHH. On souligne notamment le leadership de la Ville. On remercie le CREDDO de transmettre ses commentaires lorsque possible afin d'améliorer le document. Le CREDDO ayant une grande et belle expérience régionale sur cette question.

Territoire agricole

Une membre élue remercie le Service d'être également allé à la rencontre de Commission consultative agricole sur la question du PRMHH. Elle souligne que 40% du territoire à Gatineau est agricole.

Échéancier

Sachant qu'il faut compiler de la donnée avant de changer la réglementation, on aimerait savoir comment la Ville compte protéger les milieux humides et hydriques avant l'obtention d'une réglementation. L'accélération du développement est une situation préoccupante pour la protection des MHH en lien avec la crise du logement. Le Service précise qu'habituellement, au niveau réglementaire, il y a une séquence d'étapes à respecter. Parmi celles-ci, il y a la connaissance du milieu ciblé. On note toutefois qu'il n'est pas nécessaire d'avoir complété l'ensemble des actions pour réglementer en tout ou en partie. D'ailleurs, certaines mesures actuelles ont déjà lieu telle que l'identification des corridors verts par exemple. Le Service se penchera sur la question des échéanciers pour identifier ce qui pourra être fait parallèlement au processus réglementaire à mettre en place. Il y a certainement possibilité de devancer certains éléments et actions de protection. Une note est prise à cet effet et le tout sera analysé par l'équipe.

Le guide va permettre de préciser comment les projets sont analysés à l'interne. La question des PIIA sur les différents projets, en fonction du nouveau cadre réglementaire permettra de mieux protéger et encadrer ces milieux-là.

Caractérisation des cours d'eau

En lien avec les actions 5.5 et 5.6 prévue, on indique qu'il serait intéressant de voir à la réalisation du portrait du poisson en même temps que la caractérisation des cours d'eau. Est-ce possible? Le Service précise que la première de cette action était déjà prévue tandis que la seconde ne l'était pas. Ce travail supplémentaire est d'envergure et il n'est pas prévu de le débiter au même moment.

Arrimage

On mentionne qu'il y a de nombreux liens à faire avec les plans présentés à la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques. Le SUDD ajoute que bien que l'arrimage soit un défi, les travaux vont en ce sens. Un travail en complémentarité, ensemble entre les services, est fait. C'est le souhait de tous d'arrimer les besoins et travaux interservices.

Rainette faux-grillon

On se demande si la protection de la rainette faux-grillon arrivera trop tard dans l'échéancier. Plus précisément, est-ce que cette espèce sera encore présente et possible à protéger si l'échéancier pour la protéger prend trop de temps? On note également qu'un fonds de protection est actuellement disponible et qu'il serait nécessaire d'arrimer les échéanciers en lien avec la disponibilité de ce fonds. Le Service explique que ce dossier est géré par le Service de la transition écologique. Une note est toutefois prise à cet effet et un retour pourrait être fait, sous toutes réserves aux membres à ce sujet en temps et lieux.

Orientation 1 et secteurs de la Ville de Gatineau

Une question est adressée par la présidence afin de savoir s'il est prévu de couvrir l'ensemble des 5 secteurs de la Ville par le choix des 5 MHH. Le Service indique ne pas avoir réfléchi spécifiquement à cette couverture territoriale. Toutefois, il serait important d'ajouter cet élément aux critères considérant la diversité des territoires.

Divers

À la page 9, on mentionne qu'il serait pertinent d'inscrire « coûts associés aux actions » plutôt que « coûts responsables des actions ».

À l'action 4.4, en lien avec un projet de restauration, il faudrait bonifier le texte pour plus de clarté. S'agit-il de restauration d'habitat ou de réintroduction d'espèces? Le service en prend note et le tout sera bonifié.

À l'action 5.5, on se questionne au sujet du diagnostic de la qualité de l'eau. Le projet suivi de qualité de l'eau est un projet actuellement en réalisation par le Service de la transition écologique, déployé dans le cadre du plan de gestion de l'eau.

Une précision est demandée pour clarifier la signification d'habitats considérés viables, en lien avec le règlement intérimaire protégeant un certain nombre d'habitats. Les grandes lignes des critères utilisés sont : la présence d'occurrence historique de rainette faux-grillon, la superficie minimale d'habitat, les caractéristiques physiques de l'environnement, la possibilité de dispersion et l'absence d'activité intensive telle l'agriculture, l'habitation, le transport etc.

30% de protection des MHH

Un invité souhaite savoir si les pourcentages identifiés représentent une surface de protection. Des précisions sont demandées quant aux 5 milieux humides identifiés, à la cible du 30% et à ce que représente les 70% non-identifié dans cette cible. Le Service confirme que le 30% représente une surface et que le 70% résiduel ne l'est pas dans un but d'altération ni de destruction. Le 30% permet d'identifier une zone qui doit davantage être protégée et ajuster les usages la concernant. On précise aussi qu'au niveau des 5 milieux humides, une notion moins définie (flou) subsiste. Une réflexion est en cours pour indiquer le nombre de mètre carré que ceux-ci représentent. Toutefois, il faut attendre d'augmenter le niveau de connaissance que la Ville a actuellement à cet effet. La superficie recherchée est difficile à cibler pour le moment. Les travaux seront importants (ex du ruisseau Desjardins).

Rainette faux-grillon

En lien avec des précisions demandées concernant la rainette faux-grillon, le Service explique que les travaux débiteront cet automne. Le Service de la transition écologique a un plan de protection à mettre en place. Le SUDD le bonifiera par l'ajout d'un cadre réglementaire. Cette démarche se fera en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et des diverses équipes municipales concernées. Une réflexion quant à la protection de certains lieux sera faite.

On remercie à nouveau les membres de la Commission et ceux de la Commission invitée pour les échanges pertinents qui permettent de faciliter la compréhension des sujets présentés. La proposition de recommandation est relue par la présidence. À la fin des échanges, les membres s'expriment en faveur de la recommandation.

Recommandation

CDTH-2025-05

Considérant que :

- La réalisation d'un PRMHH est une obligation légale gouvernementale et qu'il s'agit de la première génération de ce type de planification.
- Le plan d'action du PRMHH est développé pour s'arrimer avec plusieurs plans d'action déjà adoptés par le conseil municipal.

La Commission de développement du territoire et de l'habitation (CDTH), lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2025, recommande au conseil municipal :

- Que le plan d'action concerté tel que présenté soit adopté pour sa mise en œuvre sur 10 ans.

*Il est proposé par Anik Des Marais
Appuyé par Katia Brien-Simard*

Adoptée à l'unanimité

7. **Varia**

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

8. **Prochaine séance – 19 septembre 2025**

Les membres ont été avisés de la date de la prochaine séance, prévue le 19 septembre 2025, de 9 h à 12 h. La présidence remercie les membres et les invités pour leur participation à cette commission élargie consultative. Des félicitations sont adressées à Katia Brien-Simard pour la naissance de son enfant il y a quelques jours, on souligne sa présence à la séance.

9. **Levée de la séance**

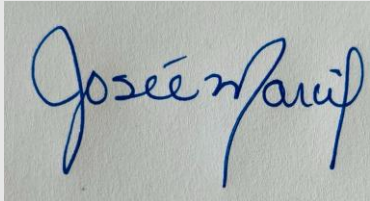
*Il est proposé par Daniel Gay
Appuyé par Benoît Delage*

Et résolu que cette Commission lève la séance à 16 h 35.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

 PRÉSIDENT LOUIS SABOURIN	 SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL
---	--